Image not found or type unknown

Coment diorcer mari tunsien mais 1 enfant en commun

Par **dupaud**, le **14/03/2015** à **23:59**

Bonjour,
Voici ma situation catastrophique. Je me suis mariee avec un sans papier tunisien en france suite a l annonce de ma grossesse. Mariage effectuee en juillet 2014 mon mari tunisien repart en tunisie 10js,six mois apres il rentre, et la je m appercoit qu il a changeais ca va plus nous 2.je decide de divorcer car j ai des doutes sur ses raisons de mariage nous n avons jamais habite ensemble et il a jamais subvenu aux besoin de sa fille alors que je suis au chomage.
J ai peur qu il me l emmene en tunisie et de plus la revoir car il a fait allusion a ca plusieur fois.Comment faire pour divorcer et avoir la garde exclusive de ma fille afin qu il ne l emmene pas??? J ai vraiment peur pour elle.et aurat il le droit de rester en france il a un cdi (qui me semble d ailleur tres bisard sa boite)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés